

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 5 décembre 2023**

Convocation : 30 novembre 2023  
Compte rendu du : 7 décembre 2023

**Etaient présents** : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, *Madame Josiane THIERRY, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Yannick DECOSTER, Madame Catherine DUCATEL, Monsieur Thibault DREUE, Madame Caroline LECAT, Monsieur Arnaud THIERRY, Madame Béatrice VANHUSE*

**Absents excusés** : Monsieur Matthieu DACHEUX, *Monsieur Audouin de l'EPINE, Madame Blanche de l'EPINE, Monsieur Olivier SAILLARD*

**Secrétaire de séance** : *Monsieur Pascal LENOIR*

La séance est ouverte à 18h30

.....  
**Rappel de l'ordre du jour** :

- 1- Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR)
- 2- Retour 2023 / Projets 2024
- 3- DIVERS

---

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour ;

**Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Communal 2024**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour et le changement d'intitulé.

**1- Rappel des points évoqués lors du dernier conseil**

- Sortie Scolaire avec nuitées : les maitresses ont fait une réunion pour les parents où elles ont pu exposer le voyage et remercier la commune de Prouzel pour sa subvention.
- Terrain rue E. Cauvin : Le bornage du terrain sera fait prochainement.
- Assurance Collectivité : AXA sera le nouvel assureur de la collectivité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Réparation tuyau eau pluviale rue Ernest Cauvin : Nous sommes toujours en attente d'un troisième devis.

## 2- Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR)

### **Délibération n° 37 / 2023**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Elle expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2023 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme.

Madame le Maire propose de ne pas déterminer de zones d'accélération des EnR pour la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide de ne pas proposer de zones d'accélération des EnR sur la commune.**

## 3- Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Communal 2024

### **Délibération n° 38/2023**

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de l'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de permettre à Madame Le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal 2024

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : Autorise jusqu'à adoption du Budget Primitif 2024, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

## DIVERS

**Congés de Noël : Le secrétariat de la mairie sera fermé du 26 décembre au 2 janvier inclus.**

### Retour sur :

- Sortie Théâtre : organisée par le comité des Fêtes de Prouzel a rassemblée environ 35 personnes. Le restaurant était très convivial et le chauffeur de bus TAQUET a effectué un tour de Paris pour voir les illuminations
- Soirée Beaujolais : organisée par le comité des fêtes de Prouzel : 110 adultes pour une soirée très conviviale sous le préau de l'école
- Noël des Enfants des villages Plachy-Prouzel : organisé par les comités des fêtes de Plachy et Prouzel a regroupé 110 enfants et autant de parents. Très beau spectacle interactif et arrivée du Père-Noël pour la distribution de chocolats.

### Agenda

- Don du Sang 6 décembre salle polyvalente de Plachy-Buyon
- Réunion opérateur fibre(Orange) le 6 décembre à la salle polyvalente de Bacouel-sur-Selle
- Colis de Noël des aînés samedi 9 décembre de 10h à 12h à la mairie avec café et gâteau
- Téléthon le 8-9-10 décembre : Organisé par Plachy et en collaboration avec les communes, associations et bénévoles de Bacouel-sur-Selle, Fossemanant, Nampty et Prouzel. Tous les bénéfices seront reversés à l'AFM Téléthon.
- Marché de Noël des écoles du RPI Plachy-Prouzel le 15 décembre sous le préau de l'école de Prouzel : organisé par les enseignants et l'Association des Parents d'Elèves, chorale des enfants, boissons et confiseries. Tous les bénéfices sont donnés aux écoles pour les sorties tout le long de l'année.
- Messe à Prouzel 7 janvier à 09h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

N. PIZZAFERRI	P. LENOIR	M. DACHEUX ABSENT	J. THIERRY	
D. BELLET	Y. DECOSTER	C. DUCATEL	T. DREUE	C. LECAT
A. DE L'EPINE ABSENT	B. DE L'EPINE ABSENTE	O. SAILLARD ABSENT	B. VANHUSE	A. THIERRY